

Commission des associations

Intro : Mme Le Maire ainsi que la commission association vous remercie de votre présence le vendredi 23 octobre 2020 ; comme souhaité nous avons pu échanger ensemble sur l'importance de créer un partenariat solide entre la mairie et les associations afin de dynamiser et faciliter la vie de nos administrés et préserver le patrimoine de notre village. Ce dialogue nous a permis, dans un premier temps, de lister les actions et les besoins de votre association et, dans un second temps, vous exprimer l'engagement de la commune à vos côtés et faire un tour d'horizon de la nature de l'aide que nous pourrions vous apporter dans ce contexte actuel difficile ainsi que d'envisager ensemble, un fonctionnement conjoint pour l'avenir. Sachez, que nous avons réellement apprécié la qualité de nos échanges constructifs – merci.

Veillez trouver, ci-joint, le compte rendu de notre réunion.

Cordialement.

Compte rendu

Le 23/10/2020

Association Patrimoine de MASSOINS

Ouverture de la séance : 18H30

Présents :

Commission présidée par : Me Le Maire, Marie-Laure TISSERAND, en présence de Me. Aurélie PICARD-DUARTE, M. Marcel BELLU, M. Denis RIENECK, M. Richard ARQUILLIERE.

Représentant de l'association : Me. Danielle BIANCHI LURASCHI ; Me. Yvette REVERCHON ; Me Jacqueline DAUDENTHUN

Préambule : Mme Le Maire ouvre la réunion sur le thème de la catastrophe naturelle qui vient de toucher la commune et son patrimoine. Elle exprime alors son souhait d'envisager l'ensemble des chantiers touchant le patrimoine de la commune avec l'aide et l'implication de l'association Patrimoine selon une nouvelle organisation impérativement conjointe.

- I. Nous abordons le premier sujet, qui est le fonctionnement à mettre en place entre l'association et la Mairie afin de garantir le bon déroulement des futures actions de l'association sur le Patrimoine de la commune.
 - 1- Il est rappelé à l'association que le Patrimoine de Massoins (monuments, bâtiments, etc.) appartient à la commune, tant pour sa gestion que sur les responsabilités liées ; la Mairie ne pourrait donc être tenu à l'écart des processus de décision et d'élaboration des différents chantiers à l'initiative de l'association Patrimoine. La préservation du Patrimoine de Massoins est d'un intérêt commun.
De surcroît, un fonctionnement conjoint permettrait de considérer les futurs chantiers proposés par l'association avec la participation éventuelle, tant organisationnelle que

financière, de la commune de Massoins.

2- L'association liste alors les actions envisagées pour le Patrimoine de Massoins :

- Travaux Chapelle Ste Anne.
- Rénovation Calade
- Éclairage (solaire) du lavoir
- Remplacement d'un massif et main courante du cimetière.
- Bas de la porte de l'église.
- Plaque des Grimaldi
- Plan de visite des monuments et des détails architecturaux et historiques remarquables du village de Massoins / création et mise en place de cartels informatifs.
- Mission géologue afin de déterminer la présence d'un souterrain historique sur le site de la Casette.

3- Mme Le Maire et la commission s'appuie sur ces derniers éléments afin d'illustrer l'intérêt commun à procéder ensemble et après consultation de la Mairie.

- **Travaux Chapelle Ste Anne** : La demande d'autorisation de rénovation de la toiture de la chapelle Ste Anne par l'association Patrimoine a permis de mettre à jour une erreur cadastrale. La chapelle serait actuellement inscrite comme appartenant à un propriétaire privé. Dans ce contexte, la Mairie a initié les démarches légales afin de rétablir sa propriété ; au vu des délais administratifs et de la nécessité de préserver en urgence son patrimoine, la Mairie autorise ce chantier.

Il est alors rappelé à l'association, que pour des questions d'assurances (problème rencontré pour la prise en charge par l'assurance de la commune du dégât des eaux de l'Eglise), les factures devront être automatiquement libellées au nom de la commune.

Aussi, une fois sollicité la commission association a une réelle volonté de répondre à vos demandes dans l'intérêt de la commune ; nous vous demanderons donc de nous laisser le temps d'analyser la situation et de revenir vers vous avec une position concrète.

- **Rénovation Calade** : La catastrophe naturelle ayant touchée de nombreuses voies d'accès et chemin de la commune, dont celui de la Calade, un dossier de prise en charge a été établi suite à la visite d'un expert. La mise en place du projet complexe de rénovation de la Calade, est donc reporté jusqu'à nouvel ordre ; la commission association vous tiendra informé.
- **Éclairage (solaire) du lavoir** : Pourquoi pas, la commission association reste en attente d'une proposition, tant technique qu'esthétique, de cette réalisation - pour consultation.
- **Remplacement d'un massif et main courante** du cimetière et Bas de la porte de l'église : La Mairie a lancé un appel d'offre auprès de différentes entreprises afin de rénover les escaliers (dont ceux du cimetière) ainsi que le parvis de l'église. Nous vous demandons donc de mettre en suspens ces actions (pour le bas de la porte il serait préférable de mettre en place une solution temporaire dans l'attente, en fin de chantier, d'une intervention d'un artisan qualifié).

Commission des associations

- **Plaque des Grimaldi** : Faire des propositions illustrées d'emplacements afin de décider ensemble du lieu, s'assurer des droits, et organiser sa pose.
- **Plan de visite** des monuments et des détails architecturaux et historiques remarquables du village de Massoins / création et mise en place de **cartels informatifs** : Pourquoi pas, la commission association reste en attente d'une proposition, tant technique qu'esthétique, de cette réalisation - pour consultation.
- **Mission géologue** afin de déterminer la présence d'un souterrain historique sur le site de la Casette : La commission ne voit aucun inconvénient à ce que l'association fasse des recherches (sans fouilles) ; il faudra néanmoins informer la mairie des modalités et des dates d'études.

II. Dans un esprit que nous désirons collaboratif et réciproque, il a été évoqué la participation et l'implication de l'association Patrimoine et de ses adhérents dans le fonctionnement de la commune ; notamment concernant le sujet de l'adressage postale.

- Afin d'acheminer notre courrier dans de meilleures conditions, nous devons nommer ou renommer les différentes voies de notre commune. Nous aurions donc besoin de la participation de votre association afin d'élaborer une proposition pertinente pour notre village. Ce travail d'adressage sera proposé au public pour consultation avant mise en place.
- Nous voudrions aussi, encadrer l'affichage (plaques et numérotations) par la création d'une charte et proposer des supports dans le respect de notre village et de son histoire.
- Les Lauriers du monument aux morts ayant malheureusement disparus, la Mairie sollicite l'association afin de proposer une solution de remplacement ou alternative (trompe l'œil, etc.).

L'association Patrimoine accepte ces sollicitations et se tient à la disposition de la Mairie sur ces différents sujets.

La réunion est clôturée à 20H30

